



Info-Soutien

Numéro 1 – 11 octobre 2018

Vallée-du-Suroît

Postes à la vice-présidence et au conseil exécutif

Conformément à la Constitution et règlements du Syndicat de Champlain (CSQ), il y a présentement vacance aux postes suivants :

1. Postes ouverts (jusqu'en juin 2019)

Vice-présidence : 1

Conseil exécutif : 1

2. Attributions

Vous recevez dans l'envoi de cette semaine la description de ces postes ainsi que les formulaires de mise en nomination.

3. Mise en nomination

Seuls les membres en règle du Syndicat peuvent poser leur candidature (article 50).

La période de mise en nomination est du 11 octobre au 19 octobre 2018 à 16 h.

Le formulaire de mise en nomination devra être retourné dûment rempli au bureau du Syndicat au 394 Dufferin, Salaberry-de-Valleyfield ou par télécopieur au 450 371-7004.

4. Modalité d'élection

La proclamation de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste se fera par le président d'élection, le jour suivant la clôture de la mise en nomination. Pour ce faire, il communiquera à tous les membres, au dit jour, la liste des candidates ou candidats élus.

Si élection, celle-ci se tiendra par scrutin secret à l'assemblée générale prévue le 20 novembre 2018.

Le Comité d'élection

Sur la route de la négo... !

Encore une autre année scolaire qui a débuté sur les chapeaux de roues ! Maintenant que nous connaissons l'identité du prochain gouvernement, nous savons que nous devons être vigilants. Après tout, même si la Coalition avenir Québec a adouci le ton pendant la campagne électorale, souvenons-nous qu'elle se plaisait, il n'y a pas si longtemps encore, à parler ouvertement de sous-traitance dans le réseau de l'éducation ! Et nous le savons trop bien, quand on parle de sous-traitance dans les commissions scolaires, c'est le personnel de soutien qui est directement touché.

En plus de nos tracas du quotidien et des dossiers ponctuels que nous traiterons dans les instances régulières avec l'employeur, et sur lesquels nous reviendrons dans les prochains *Info-Suroît* ou en assemblée pour vous informer, ce sera aussi une année marquée par la consultation en vue de la prochaine ronde de négociation pour le renouvellement de la convention collective nationale.

En effet, au cours des prochaines semaines, nous convoquerons une première assemblée générale, à laquelle l'ensemble des membres de la section seront bien entendu conviés, afin de nous préparer stratégiquement en vue de la renégociation de notre contrat de travail. Ce sera alors le moment pour discuter, ensemble, des meilleurs moyens à prendre pour améliorer nos conditions de travail.

Nous devons aussi nous revoir à quelques reprises, au cours de l'année, pour parler de la négociation. Soyez assurés que les commentaires de chacun d'entre vous nous permettront de nous constituer la meilleure liste de demandes ainsi que de nous doter de la meilleure stratégie possible.

C'est donc un rendez-vous, le **20 novembre prochain**, pour la première assemblée de l'année.

Je vous y attends en grand nombre !

Éric Gingras
Président



Info-Soutien
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com

Un petit creux ?

Le Syndicat de Champlain offre, en exclusivité, à tous les membres de la section Vallée-du-Suroît (soutien), une boîte à lunch à l'effigie de l'organisation.



Elles sont actuellement en production et devraient vous être livrées, dans votre milieu, dans la semaine du 22 octobre 2018.

Un petit clin d'œil syndical pour vous souhaiter une bonne rentrée !

Votre conseil exécutif

Veillez prendre note que les membres élus de l'exécutif de la section se rencontreront pour la première fois cette année le 22 octobre prochain. Nous y discuterons évidemment des principaux enjeux à venir en matière de relations de travail.

Vous êtes intéressé par ce qui occupe votre section ? Surveillez les prochains *Info-Suroît* ! Nous vous tiendrons au courant des différents développements.

Santé et sécurité du travail : la déclaration d'accident ou d'incident de travail

« Quoi faire en cas d'accident de travail ? Qu'est-ce qu'un accident de travail au juste ? »

Bien qu'on ne souhaite jamais subir un accident ou un incident de travail, il peut se présenter des événements qui méritent d'être déclarés.

Marie-Claude Palardy, conseillère à la santé et sécurité du travail au Syndicat de Champlain, fait le tour de la question en moins de trois minutes dans une capsule vidéo.

Parce qu'en début d'année, ça vaut le coup de se rafraîchir la mémoire !

Pour voir la vidéo, rendez-vous à <https://bit.ly/2pHJwzS>



Syndicat de Champlain(CSQ)
Personnel enseignant et de soutien

Connectez avec nous !

Questions ?

Besoin d'information ?

Intérêt pour les actualités syndicales ?

Le Syndicat de Champlain est présent pour vous.

Suivez-nous !

syndicatchamplain.com



Info-Soutien
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com